



# COMPTE-RENDU

## Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### du 25 juin 2008

### à Eyglies

Heure début de séance : **17h**  
 étaient présents :

Heure fin de séance : **21h15**

	Présents	Absents
<u>Messieurs les Délégués communautaires :</u>		
<u>Eyglies :</u>		
MOREL Jean _____	X	
VERDON Guy _____	X	
GIRAUD Laurent _____	X	
<u>Guillestre :</u>		
LETERRIER Bernard _____	X	
QUEREL François _____	X	
BARBEROUX François _____	X	
MOLLE Emmanuel _____	X	
<u>Montdauphin :</u>		
FIORLETTA Gil _____	X	
RAITBERGER François _____	X	
<u>Risoul :</u>		
BREMOND Max _____	X	
JEHAN Jacques _____	X	
GARNIER Jean Louis _____	X	
<u>Saint Clément sur Durance:</u>		
BERARD Jean Louis _____	X	
JILBERT Bruno _____	X	
<u>Saint Crépin :</u>		
ESMIEU Bernard _____	X	
MICHEL Jean Mary _____	X	
THOMAS Robert _____	X	
<u>Réotier :</u>		
CANNAT Marcel _____	X	
BERTHALON Christian _____	X	
<u>Vars :</u>		
EYMEOUD Pierre _____	X	
RISOUL Christophe _____		X
MARTIN Alain _____		X

Secrétaire de séance : **M. Guy Verdon**

CR rédigé le 25/06/08 par KM

## **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS**

**QUORUM : 17 PRÉSENTS EN DÉBUT DE SÉANCE**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUY VERDON**

Le maire d'Eygliers, Jean Morel, accueille et précise que la participation financière communale pour la gare sera versée. Les précédents compte rendus sont validés.

La commission finances s'est réunie auparavant. Validation nécessaire. Le président retire 2 délibérations : le règlement intérieur (27) et la suppression du poste de DGS pour raison d'économie (33). Ces délibérations devront être retravaillées.

### **Développement local**

1.	proposition de barème d'indemnités / agriculteurs suite aux travaux réseau d'assainissement :
<p>Des travaux d'assainissement sur le réseau de la CCG ayant causés des dommages sur des parcelles agricoles, la commission agriculture-environnement a proposé que exceptionnellement une indemnité puisse être attribuée selon le barème de la chambre régionale d'agriculture. Cette indemnité est exceptionnelle, dorénavant les marchés passés doivent prévoir la remise en état des terrains et la période d'exécution permettant d'éviter ces dommages.</p> <p>Les sommes prévues sont :</p> <p>Parcelle de M. Hodoul : 2 048 €</p> <p>Parcelle de M. Giraud : 81 €</p> <p>L Giraud : la mention « exceptionnellement » gêne.</p> <p>La DST explique que la somme est prise sur le budget Assainissement.</p> <p><b>Unanimité</b></p>	
2.	Prise en charge des frais de déménagement de la salle multimédia (environ 2300 €) :
<p>Le transfert de la salle multimédia dans les locaux du RSP nécessite des travaux d'aménagement estimés à 2300 € (peinture + transfert du réseau informatique)</p> <p><b>arrivées M Brémond et JL Bérard.</b></p> <p>Les délégués s'interrogent sur la pérennité du besoin et du dispositif de salle multimédia intercommunale au moment où les communes développent ce service elles mêmes. En particulier, P Eyméoud insiste sur le recentrage nécessaire sur les priorités comme l' assainissement. Il interroge le statut de la CM TIC, et sa future évolution en cas de disparition du dispositif. Il regrette que les objectifs de cette salle et de ce poste soient flous. Il met en garde les délégués contre l'adaptation d'un poste à une personne.</p> <p>M Cannat estime que le dispositif est injuste dans la mesure où la CCG finance une salle sur Guillestre. Il imagine que les autres communes demandent à bénéficier des mêmes facilités.</p> <p>Le président rappelle le contexte du déménagement, mais aussi l'attention portée aux obligations contractuelles prises dans le Relais des Services Publics, où sera installée temporairement la salle multimedia.</p> <p>Les délégués de Risoul soulignent que la salle, auparavant sur leur commune, ne sert à rien.</p> <p>La DGS précise que le poste créé n'est pas permanent, donc qu'il n'y a pas de perspective de CDI.</p> <p>M Brémond remarque que les partenaires imposent ou incitent à créer des emplois qui après ne sont plus financés.</p> <p>Le président souhaite que l'agent puisse rendre le même service partout dans la communauté de communes (soit des permanences dans toutes les salles du Guillestrois). Les délégués s'interrogent sur la valeur ajoutée de ce service pour le territoire et de sa concurrence avec le secteur privé.</p> <p>La DDL précise que le financement régional a été demandé, le comité technique a donné un avis favorable.</p>	

**Arrivée de Michel Mouront****abstentions / 2 (PE et EF) pas de contre.**

3.	Election du délégué à la Maison de l'emploi :
<p>Obligation d'avoir un délégué qui est titulaire.  MC : la MdE est un organisme satellite du CG, pour mettre en rapport offre et demande emploi.  B Leterrier est candidat. Dépouillement SR et PP.  <b>19 BL et un Blanc.</b></p>	
4.	validation du choix du BE pour l'étude accès Mont-Dauphin.
<p>BE : 3 bureaux d'études ont été auditionnés en présence de Mme Riblet. Le dossier est indépendant de celui de la Mairie de Mont-Dauphin. Le projet projet séduisant a été négocié.  G Fiorletta rappelle que cela entre dans les actions définies dans le plan de gestion dirigé par la CCG sur les communes environnantes. Le cabinet Altermodal est retenu. Points + : articulation entre les différentes communes. Ce cabinet s'est déplacé. Montant approximatif de 27KE après négociations de la DDL. Fin attendue : 1ère semaine de décembre avant les orientations budgétaires.  <b>Unanimité.</b></p>	
5.	Fixation des prix de vente public des ouvrages (sentiers).
<p>Compte tenu de l'état des finances, et malgré les subventions, il est nécessaire de vendre les productions à prix coutant, sauf la carte VTT.  Un exemple des ouvrages est montré. Points de distribution : OT, mairies.  <b>Unanimité</b></p>	
6.	Organisation et prise en charge des frais (électricité + tel) du détachement saisonnier été Risoul (pompiers).
<p>Compte tenu de la fréquentation estivale, et des besoins d'assurer rapidement les services de secours, il est proposé, sur demande de la commune de Risoul et après accord du SDIS, d'ouvrir le détachement saisonnier de Risoul station du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.  Les frais de fonctionnement du local seront pris en charge par la CCG (électricité, téléphone), les vacances sont payées par le SDIS. Environ 150 €. (GF dehors)  <b>Unanimité</b></p>	
7.	geosoft : autorisation du contrat
<p>Est entérinée la signature du contrat avec géosoft pour un montant de 7 271.68 € TTC dont le bon de cde a été signé par PE le... / autorise le Trésorier à payer. Une société qui fait l'intégration des réseaux. 2ème version du trésorier. La DDL précise qu'il y a un financement en face.  <b>Unanimité</b></p>	

**INFO : réalisation du budget des ASA**

La commission agricole demande de mettre à jour des aides possibles pour les agriculteurs et les arrosants. Aujourd'hui uniquement l'aspersion est financée par le BAMC.

JLB note que le bureau est plus enclin à financer des compteurs que le budget des ASA, puisque les communes peuvent assumer dans un premier temps. Il semble plus pertinent de participer sur de l'investissement plutôt que sur du fonctionnement.

P Eyméoud insiste sur l'urgence d'organiser une bonne gestion de l'eau et une optimisation des recettes. Il rappelle la décision envisagée auparavant d'affecter les surplus de la micro-centrale au projet de locaux interco. Concernant les ASA, la CCG se substitue pour payer l'agence de l'eau.

L Giraud remarque que historiquement, il était convenu d'affecter ces résultats aux agriculteurs. Il note que la commission multimédia s'est posée en décideur avec l'accord du conseil, alors que concernant la commission agricole, toute le travail fait est remis en cause.

Le président précise que la commission finances et le bureau donnent aussi leur avis sur les décisions.

J Morel conclut que sur le canton, il n'y a que quelques ASA à avoir des pb. Lui même s'est engagé à faire rédiger le budget par la secrétaire d'Eygliers. Concernant l'ASA de Guillestre (phazy), il suggère que les

maires se concertent.

### Services Techniques

8.	Marché public 3-2008 et 4-2008 pour transfert et traitement des déchets issus des déchetteries : choix des entreprises
<p>2 réunions techniques. Contrats pour les bennes de la déchetterie. 12 candidats. Il en ressort des augmentations, qui impacteront les redevances fin 2008. le bilan carbone est à faire dans le cadre de l'agenda 21. l'avis de la commission est de ne pas être en situation de monopole.</p> <p>Encombrants : véolia alpes assainissement etc.. voir tableau</p> <p>transfert issu collecte sélective : à Istres. Moins cher que de les porter dans le 05, et évite d'avoir tous contrats avec la même entreprise.</p> <p>P Eyméoud rappelle que la CCG ne s'occupe pas des déchets verts et demande où en est la création de décharge de classe III, et la valorisation des déchets.</p> <p><b>une abstention : BL : car transport routier.</b></p> <p><b>Unanimité.</b></p> <p>Concernant le trou de Réotier. la DST indique que les travaux vont démarrer, dès que les RH se mobiliseront sur ce dossier.</p> <p>Le président expose que le parc d'outils de la CCG a été examiné en commission.</p>	
9.	rapport annuel OM 2007
<p>Qq chiffres donnés par DST; 12 Kéq logement. 32 à 37 € par eq logement entre 2002 et 2007. le traitement passe de 17 à 24 €, les déchetteries passent de 15 à 20€.</p> <p>BE : c'est sur la déchetterie qu'on a le plus de difficultés, tant qu'aucune solution sur le nord. La compétence, c'est les déchets ménagers et assimilés. Pas les moyens de s'occuper des déchets professionnels (autres organismes : CAPEB, CCI). Investissement : capacité à 0 aujourd'hui. Nécessité d'augmentation des redevances. Eco emballages : intervention sur le financement par la redevance. C'est plus équitable pour l'ensemble des personnes que la taxe.</p> <p><b>Unanimité</b></p>	
10.	admissions en non valeur – redevance déchets (1 118.24€)
<b>Unanimité.</b>	
11.	Rapport annuel 2007 - épuration
<p>Qq chiffres donnés par la DST. Coût DSP Vars : 185 KE. Sur le bas : 386 KE. Les primes pour épuration sont stables. Beaucoup de travaux en cours et en programmation. Coûts annuels. Par foyer. Sur Vars : quasi 100€. ailleurs : 63 €. MM : coûts moyens? Dans la moyenne basse par rapport aux autres communautés de communes.</p> <p><b>Unanimité</b></p>	
12.	BAASST : Schéma directeur d'assainissement. Non application des pénalités de retard
<p>Le marché public en procédure adaptée n°2-2004 avec SIEE concernant la réalisation du schéma directeur d'assainissement a fait l'objet d'un avenant n° 3. Les délais de réflexion des communes dans ce domaine ont été plusieurs fois prolongés. Par conséquent, le Président propose de ne pas appliquer de pénalités de retard au bureau d'étude.</p> <p><b>Unanimité</b></p>	
13.	admissions en non valeur – redevance épuration (51.60€)
<b>Unanimité</b>	

### **INFO : Communication DEEE/ recyclage des lampes**

la DST précise que recyclage est prévu en déchetterie.

### **Nécessité d'élimination des eaux parasites**

DST : en période d'orage, trop d'eaux parasites (communes Guillestre et Risoul) surtout et la station est noyée car les déversoirs d'orage ne déversent pas.

La commune de Guillestre exprime son besoin de prendre ses marques sur ce dossier avant toute action. Le président prévient qu'il faudra regarder sans tarder pour la station de Guillestre, vue la nécessité de répartir l'autofinancement selon des règles à déterminer.

Si la station est en surcharge, les autorisations pour la construction de nouveaux logements seront suspendues, les communes doivent donc travailler avec la CCG sur leurs anticipations de développement. On ne peut pas imaginer que le développement de nos communes soit freiné à cause de la saturation de la station d'épuration, d'après le président.

### ***urbanisme à venir des communes reliées à la STEP de Guillestre - St Guillaume***

P Eyméoud alerte les délégués que les eaux parasite ne sont pas le seul pb : il y a aussi la saturation de capacité par rapport aux m<sup>2</sup> SHON. Un risque pénal existe alors, car les installations d'épuration ne pourront pas absorber les évolutions prévues. Par ailleurs, la digue est elle suffisamment protectrice pour un nouveau bâtiment? Dans une lecture stricte des textes, la CCG n'a pas le permis pour le nouveau bâtiment. La DST précise que la DDA a reconnu que c'était l'ASA d'Eygliers qui est propriétaire de la digue.

### ***engrèvement du Guil au niveau du rejet de la STEP de Guillestre***

le Préfet a assuré qu'une réunion aurait lieu début Juillet (10). CG : répartition des sommes / 8 Juillet.

Les carriers n'ont pas l'autorisation de curer le lit de la rivière, seulement des pièges à matériel.

JM demande d'agir avec circonscription. Les dépôts de matériaux contribuent à rehausser le niveau de la Durance et à remettre la nappe phréatique à un bon niveau. La DST fait passer un dossier à MC. Autorisation à signer les travaux.

**Unanimité.**

### **Vie Locale**

14.	Interreg
<p>Vu, le programme opérationnel de coopération transfrontalière Objectif 3 France – Italie (ALCOTRA) approuvé par la Commission européenne le 29 novembre 2007,</p> <p>Vu, les orientations de travail approuvées par le Conseil Communautaire du Guillestrois du 27 septembre 2007; Considérant la l'ouverture des crédits européens comme une opportunité pour développer de nouvelles actions,</p> <p>La communauté de communes du Guillestrois sur le support de son pole vie locale s'est associée à trois autres partenaires du Pays du Grand Briançonnais, le Centre social intercommunal du Queyras (Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras), la MJC-Centre social du Briançonnais et le Centre Social Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, pour élaborer, avec le partenaire italien Consorzio Monviso Solidale, un projet visant à améliorer la qualité de la vie sur nos territoires ruraux de montagne en renforçant les liens familiaux.</p> <p>Ce projet de coopération simple s'inscrit dans l'Axe 3.1 « Qualité de vie » du programme ALCOTRA. L'objectif stratégique de cet axe est d'encourager l'attractivité de l'aire en améliorant les services et en renforçant l'identité des communautés transfrontalières.</p> <p>Les activités prévues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● échanges entre les populations ;</li> <li>● transferts de bonnes pratiques ;</li> <li>● développement social local ;</li> <li>● actions thématiques (jeunesse, famille, prévention, sport) en faveur du développement du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras ;</li> <li>● maintien des populations en zone de montagne ;</li> <li>● communication ;</li> <li>● coordination du dispositif.</li> </ul> <p>Au travers de ces actions sont inscrites nos priorités à savoir le maintien du lien social dans les territoires ruraux notamment avec les aînés, le soutien à la vie associative et les problématiques de déviance des jeunes en lien avec le CISPD.</p>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :  
 Approuve l'élaboration de ce projet de coopération simple,  
 Autorise le Président à présenter auprès des organismes référents le dossier de demande de subvention au cours de l'année 2008.  
 D'affecter à ce projet une part d'autofinancement de 19 851€ sur les 2 ans du programme

M Mouront indique qu'il s'agit d'un choix politique. Les délégués évoquent la création d'un CIAS.

**Unanimité.**

15. Convention avec l'ACSSQ utile au départ en séjour de jeunes au Lac du Salagou.

La réglementation d'accueil des enfants et des jeunes a évolué depuis le 1er janvier 2007. Désormais, les conditions d'encadrement des groupes supérieurs à six enfants est porté à deux adultes en sorties extérieures. Des tolérances sont admises dans un espace de proximité. Néanmoins l'organisation de séjour nécessite deux adultes encadrants.

Or, compte tenu de nos effectifs, mobiliser deux animateurs de notre collectivité est difficilement pensable.

Le Réseau des Acteurs Jeunesse composé des secteurs jeunesse du Queyras, du Guillestrois, de l'Argentiérois et du Briançonnais propose que chacun son tour, la CCG, le CCE, le MJC du Briançonnais et l'Association Culturelle et Sportive du Queyras puisse organiser un séjour. Les intérêts sont multiples :

- Garantir une bonne qualité d'encadrement avec des professionnels reconnus localement et des déjà connus des services de l'Etat.
- diversifier l'offre proposée aux jeunes,
- pouvoir proposer des séjours de qualité
- mutualiser les moyens
- créer des rencontres inter-cantoniales de jeunes

10aine de jeunes de chaque CC sont concernés par ce projet.

**Unanimité.**

16. Participation des communes pour le feu d'artifice Mt-Dauphin

Dans l'objectif de valoriser le site de la place forte de Mont-Dauphin, candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO, la communauté de communes participe financièrement à la fête organisée à l'occasion du verdict des inspecteurs le 13 juillet prochain. A cette occasion un feu d'artifice à la hauteur de l'évènement sera tiré pour un coût total de 9000€. 5000€ seront pris en charge par la communauté de commune et les 4000€ restants seront prise en charge par les communes membres de la communauté de communes à part égale, soit 500€ chacune sur présentation defacture. Effectivement il est considéré que les plus-values d'un tel évènement et des perspectives d'ouvertures ouvertes sur l'avenir sont intéressantes pour toutes les communes, alors il est demandé à ces communes bénéficiaires de participer au coût d'organisation de l'évènement. En parallèle, les délégués communautaires verront dans leurs communes respectives quelle action peut être proposée dans ce cadre pour donner davantage de force de consistance à l'évènement. (ex : Randonnée à destination de Mont-Dauphin, autres...)

MC : les petites communes seraient favorables à ce que les grosses prennent une plus grosse part.

GF : 7 Juillet annonce / candidature.

**Unanimité pour se répartir 4 000€ entre les 8 communes du territoire.**

17. Convention collège pour salle / école de musique

Dans le cadre de ses objectifs, l'école intercommunale de musique propose des enseignements variés et de qualité visant à satisfaire localement la population.

Parmi ses enseignements, une classe de guitare est ouverte au sein de l'école de musique. L'école de musique ne peut, à cause de sa capacité, accueillir toutes les classes le mercredi.

Une classe de musique du collège des Hautes Vallées sera mise à disposition de la CCG tous les mercredis de 8h30 à 16h00 en dehors des vacances scolaires.

**Unanimité**

## 18. Convention avec le CIAL / école de musique

Dans le cadre de ses objectifs, l'école intercommunale de musique propose des enseignements variés et de qualité visant à satisfaire localement la population. Parmi ses enseignements, une classe de piano est ouverte au sein de l'école de musique. Pour des raisons de qualité d'accueil du public, un piano à queue est installé depuis plusieurs années dans les locaux du CIAL de Guillestre dans lesquels se déroulent les cours hebdomadaires de piano.

L'école de musique ne peut à cause de sa capacité accueillir toutes les classes le mercredi.

Le CIAL, propriété de la mairie est mis en location bail auprès de l'association Aventures 05. La salle de musique du CIAL sera mise à disposition de la CCG 2 demis journées par semaine en dehors des vacances scolaires, qui sont à convenir d'un commun accord entre le directeur de l'école de musique et le directeur du CIAL.

Cette mise à disposition est gratuite. Néanmoins le CIAL peut demander à la CCG 20€ par demi journée utilisée afin de compenser les dépenses de chauffage utiles au maintien du piano en bon état en dehors des périodes d'ouverture de ce centre de vacances. (Périodes de début octobre à début décembre). Estimation faite, le montant maximal de cette contrepartie est estimée à 400€/an.

Cette mise à disposition est valable à compter du 1er septembre 2008 et renouvelable par reconduction expresse.

**Unanimité**

## 19. Nouveaux tarifs de l'EMC

Les tarifs de l'école de musique n'ont pas évolué l'an dernier. Un réajustement s'impose.

Par ailleurs les modalités de paiement au trimestre sont facilités et les nouvelles disciplines prises en compte en proposant des tarifs plus adaptés à chacune. Le détail des tarifs est annexé. Voir document joint

B Leterrier émet le souhait d'une rencontre tripartite, et un report de la délibération après cette réunion pour éviter tout malentendu.

P Eyméoud rappelle qu'en bureau, la discussion a duré  $\frac{3}{4}$  d'heures et que les articles du DL n'ont pas été appréciés.

Finalement il apparaît qu'il n'y a pas de souci pour mettre les tarifs à hauteur des autres collectivités. -50% pour la Lyre, pratiqué, mais pas conforme à la dernière délibération. Le président remarque que la CCG n'a pas été invitée à l'assemblée générale de la Lyre et en demande un compte rendu. Il rappelle la volonté de la CCG de transformer l'EMC en école d'arts. Une rencontre sera prévue avec le responsable du CDMDT.

**Unanimité**

## 20. Validation de l'inventaire des instruments de musique

Fera l'objet d'une validation spécifique. **Pas de délibération.**

## 21. Temps de travail des professeurs de musique

L'organisation de l'école de musique a été adaptée lors de la précédente rentrée scolaire par délibération du 27 septembre 2007. Une nouvelle adaptation s'impose compte-tenu de récents changements. En effet, jusqu'à présent, Mme Ch. ORCEL était mise à disposition par la CCB par conventionnement. Cela ne sera plus le cas l'an prochain puisque ce professeur ne souhaite pas reconduire sa mise à disposition. Concernant cette discipline 3h00 d'enseignement pourrait suffire. Concernant l'intervention en milieu scolaire, 2h00 pourraient être plus particulièrement mise à profit de la création d'un atelier d'éveil musical si les demandes du public se confirment à la rentrée (deux interventions d'une heure). Cependant le volume horaire global de l'intervenant en milieu scolaire reste identique. Enfin, concernant le cours de formation musicale 4h00 d'enseignement suffisent au lieu de 5h00 compte-tenu de l'optimisation de l'organisation.

Il convient donc d'adapter la répartition hebdomadaire suivante pour l'école de musique. Ceci ne concerne que les activités déjà en place ou créées à partir de remaniements internes. Les éventuelles

nouvelles disciplines notamment collectives (Théâtre, chorale ados, percussions...) feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Batterie + formation musicale	5h30	R Faure (ASEA contractuel)
Chorale adulte	2h	JJ Larribal (ASEA titulaire)
Direction	8h	JJ Larribal (ASEA titulaire)
Intervenant scolaire	8h	JJ Larribal (ASEA titulaire)
Musique Ass Ordi	2h	JJ Larribal (ASEA titulaire)
Clarinette	3h	X Contrat
Flûte traversière	6h30	A Ravet (ASEA contractuel)
Formation Musicale	4h	S Trouillet (ASEA contractuel)
Guitare	6h30	JL Narvaez (ASEA titulaire)
Intervenant scolaire (+ eveil)	10h	N. BERMOND
Piano	8h15	HH Yu (ASEA contractuel)
Saxophone	9h15	D Gaume (ASEA titulaire)
Secrétariat	5h	X Contrat
Trompette / cor	6h30	D Allard (ASEA contractuel)
Total Heures	84h30 hebdomadaires dont 35h45 de titulaires CCG (dont 16h d'intervention scolaire)	

M Mouront rappelle la volonté de diminuer les coûts et d'optimiser l'emploi des profs.

Le choix de l'intervenant musical pour occuper l'emploi de directeur est discuté par les délégués.

### **Unanimité**

- |     |   |
|-----|---|
| 22. | Autorisation de lancement de consultation et de signature d'un marché de service Marché A Procédure Adaptée (MAPA) portant sur un contrat d'assistance à domicile |
|-----|---|

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les services à domicile dispensés par la CCG concernent plus de 110 familles et mobilisent actuellement 21 aides à domicile. La CCG est à la recherche continue d'une offre de qualité en direction des personnes suivies à domicile. Certaines de ces familles ont atteint des niveaux de dépendance très élevés. Depuis plusieurs mois, le personnel de la CCG se retrouve en première ligne pour assurer les installations, retraits et maintenance des appareils de télé assistance compte tenu des liens de proximité et de confiance développés entre le personnel et les personnes suivies. Par ailleurs et pour les mêmes raisons, le personnel se retrouve en position de conseil pour les personnes les informant sur les prestations commerciales pratiquées par les différents fournisseurs de système de télé assistance. Par mesure de conformité, il devient indispensable de régulariser la situation et de contracter une convention avec un opérateur unique avec lequel la CCG entretiendra des liens privilégiés. Par ailleurs, ce type de conventionnement permet de concéder aux familles une réduction sous prétexte d'un tarif de gros. Pour ce faire, il convient de procéder à une consultation auprès des fournisseurs de système de téléalarme. Un appel à concurrence a doit être lancé.

L'objet du marché concerne l'exploitation du service de téléassistance au bénéfice des personnes âgées ou handicapées des communes constituantes de la communauté de communes du Guillestrois.

A titre indicatif le nombre de personnes accompagnées dans notre service est de l'ordre de 110. Toutes ces personnes ne sont pas dépendantes au point de se munir d'un appareil de téléassistance, mais la rotation entre nouveaux entrants et sortants du service est importante.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de notification, renouvelable par reconduction expresse chaque année.

En référence à l'article 28 du code des marchés publics, le Président est autorisé à signer le marché présentant la meilleure offre au regard du cahier des charges et à la reconduire 2 fois.

MC : une opération blanche. Qu'est ce que la société peut redonner à la CC en échange du travail de dossier.

### **Unanimité**

- |     |   |
|-----|---|
| 23. | Convention avec l'association ZOMEKA utile à la réalisation des stages de graff |
|-----|---|

Dans le cadre de ses objectifs, le service jeunesse propose des programmes d'animations variés et de qualité visant à soutenir les jeunes dans la découverte de leur environnement. Un des axes prioritaires

reste l'accès à la culture et aux arts. Les jeunes habitants de la communauté de communes sont notamment incités pour participer à des manifestations culturelles organisées par le secteur jeunesse. Pour ce faire, un stage de graff est organisé pendant l'été au travers d'un partenariat avec l'association ZOMEKA.

La commune de Guillestre fait état des difficultés potentielles sur les autorisations de Mme Riblet, et du conseil général. Elle précise qu'un graf sur le city stade sera fait avec un financement communal.

P Eyméoud s'interroge sur la pertinence de fresque en graf dans le Guillestrois.

**Unanimité.**

24. Convention avec la SERMON pour organiser le stage de graph

Dans le cadre de ses objectifs, le service jeunesse propose des programmes d'animations variés et de qualité visant à soutenir les jeunes dans la découverte de leur environnement. Un des axes prioritaires reste l'accès à la culture et aux arts. Les jeunes habitants de la communauté de communes sont notamment incités pour participer à des manifestations culturelles organisées par le secteur jeunesse. Pour ce faire, un stage de graff est organisé pendant l'été au travers d'un partenariat avec l'association ZOMEKA. Ce stage sera réalisé par Mélanie ELZINGRE qui encadrera 6 à 8 jeunes du Guillestrois. La Communauté des Communes du Guillestrois garanti la présence d'un animateur et un local de stockage. Du 9 au 14 août 2008 portera sur le thème de la montagne sur des murs propriété de la SERMON. Ce stage est établi pour un montant de 2605€ tout compris (intervenant, matériel et transport). Il est convenu de répartir le coût comme suit :

La participation de la SERMONT est de 1 620.00€ correspondant au matériel de graff (aérosol et caps, ainsi que la peinture de préparation, les rouleaux, les bâches...) Elle réglera directement sa contribution à l'association ZOMEKA. De son côté, la CCG prend en charge la prestation artistique à Hauteur de 985€ qui réglera directement la prestation à l'association ZOMECA

**Unanimité**

25. Convention avec la MJC centre social du Briançonnais utile à la participation du Raid des Escartons

Dans le cadre de ses objectifs, le service jeunesse propose des programmes d'animations variés et de qualité visant à soutenir les jeunes dans la découverte de leur environnement. Un des axes prioritaires reste l'accès à la culture, aux sports et à la découverte du territoire. Les jeunes habitants de la communauté de communes sont notamment incités pour participer à des manifestations culturelles et sportives organisées par le secteur jeunesse. Pour ce faire, un stage sportif et culturel de mise en valeur du territoire est organisé du 15 au 20 juillet au travers d'un partenariat avec la MJC du Grand Briançonnais. L'Association MJC du Grand Briançonnais assure l'organisation générale du séjour dans le respect des réglementations en vigueur et se charge d'accueillir 7 jeunes du Guillestrois âgés de 12 à 18 ans accompagnés d'un animateur de la CCG et d'un parent bénévole. En contrepartie, la Communauté des Communes du Guillestrois s'engage à régler une prestation de 1000 Euros (mille euros) tout compris, frais d'inscription inclus pour le groupe.

P Eyméoud souligne la nécessité de diversifier les publics. Le président souhaite avoir un relevé exact des jeunes qui auront pu bénéficier des actions (origine sociale et origine géographique), il demande que la communication soit testée : chacun des jeunes du territoire l'a t il?. Enfin d'avoir des actions qui concernent l'intégralité du territoire, soit toutes les communes et tous les jeunes.

**Unanimité**

26. Convention avec l'association « Rions de Soleil » utile à l'intervention d'un percussionniste.

Dans le cadre de ses objectifs, le service jeunesse propose des programmes d'animations variés et de qualité visant à soutenir les jeunes dans la découverte de leur environnement. Un des axes prioritaires reste l'accès à la culture et aux arts. Les jeunes habitants de la communauté de communes sont notamment incités pour participer à des manifestations culturelles organisées par le secteur jeunesse. Pour ce faire, un stage de percussions est organisé pendant l'été au travers d'un partenariat avec l'association Rions de Soleils.

L'Association Rions de Soleils met à disposition le musicien Nicolas Bermond permettant l'encadrement d'un groupe de 10 jeunes maximum. En contrepartie, la Communauté des Communes du Guillestrois s'engage à régler la prestation à l'association Rions de Soleils pour un montant de cinq cent cinquante Euros, 550,00 € tout compris.

**Unanimité**

**INFOS : Fête de la musique à Guillestre : participation de la chorale**

souci d'équité, que la chorale puisse se produire dans les 8 communes.

**Journée festive EMC 25 juin 2008 de 14 à 17h00**

**Information aux mairies sur les micros crèches**

à la demande du Maire de Vars, la CCG va préciser ce que c'est.

**Forum des associations**

à tenir le plus près possible de la rentrée scolaire. Salle po + podium Guillestre : à disposition.

**Services Généraux**

27.	<i>Règlement intérieur et délégations au Président – enlevé sauf une partie sur MAPA</i>
Autorisation / signature marchés MAPA P Eyméoud remarque que les délégations au président au lieu du bureau sont une démarche politique forte. <b>Unanimité.</b>	
28.	Emprunt pour la STEP de Vars
En fonction de l'avis rendu par la commission finances qui s'est réunie une heure avant le conseil afin d'échanger sur les différentes solutions dont elle a pris connaissance.  3 propositions vues par la DGS en particulier. En regardant ce qui était avantageux ou pas, la commission finances demande de rester à taux fixe, car les taux montent. la DGS explique le contenu des offres. Le choix s'est porté sur un emprunt avec BFT / taux fixe. <b>Unanimité</b>	
29.	Fête Vauban : engagement avec les associations
Signature de conventions définissant les obligations et droits de chacune des parties pour la participation à la fête intercommunale du 13 juillet, à Mont-Dauphin. Tous les financements sont pris en charge par la Région. <b>Unanimité</b>	
30.	Conformité électrique stade foot – pas prise
Pas prise. Pas besoin.	
31.	Inondations : prise en compte des dégâts
Sur le modèle de la délibération prise par le Queyras <b>Unanimité</b>	
32.	Passage à ½ temps du poste de rédacteur / chargé de communication pour raison de service
L'emploi de rédacteur faisant office de chargé de communication passe à temps incomplet, avec des missions resserrées sur 4 publics : - interne agents, une note d' info est faite tous les mois depuis 2006. intégration d'une partie « avancée des dossiers » prévue en plus des infos RH - interne délégués, une note d' info sera faite à tous, suppléants et titulaires, reprise « avancée des dossiers » (mensuelle) - communes, participation président aux conseils municipaux été 2008, lien + étroit avec Chargée de communication	

- et public : journal, site web et interventions publiques, affiches.

L'emploi ne sera pas occupé au moment de la modification. Il sera possible de recruter un non titulaire.

Le président présente la remplaçante recrutée. Le retour de Dominique Bertrand sera possible en tant que contractuelle, à mi temps après son congé de maternité, sur un CDD.

**Unanimité**

- |     |  |
|-----|--|
| 33. | Autorisation Président signature convention avec HAD pour mise à disposition de K. Mazzia à ½ pour la durée du préavis |
|-----|--|

La suppression de cet emploi induit le licenciement du contractuel qui l'occupe. Pendant la période de préavis, il est proposé de mettre l'agent à disposition de HAD, agence de développement économique des HA, à mi temps qui en rembourserait la rémunération chargée pour moitié. Cette disposition permet le solde des dossiers en cours et la réalisation d'économies immédiates.

Les délégués de la commune de Guillestre s'interrogent sur la continuation du service en cas de départ de la DGS actuelle. Y aura t il un remplacement, éventuellement par un directeur de pôle? S'agit il d'un départ volontaire? Des économies salariales sont elles réellement possibles?

M Mouront souhaite remercier K Mazzia pour son travail, il est rejoint par plusieurs délégués dont M Molle, P Eyméoud qui souligne les enjeux liés au profil de la personne qui occupe ce poste.

**Abs : 3 (FB + BL + FQ) / pas de contre.**

- |     |   |
|-----|---|
| 34. | Création ½ temps adjoint administratif / assistante de direction DL |
|-----|---|

Un emploi d'adjoint à temps incomplet est créé et rattaché au pôle développement local, afin de faire face à la charge de travail importante générée par les nouvelles orientations de la CC du Guillestrois. Cette création se fait à budget constant, compte tenu de la réduction du temps pour le chargé de communication.

Le président insiste sur la nécessité de renforcer le pole Dev local compte tenu des orientations de travail données par le conseil communautaire.

La nécessité de procéder à ce changement est questionnée par M Cannat et M Molle, en particulier en l'absence des résultats de l'audit.

**Une abstention (M Molle).**

- |     |                                 |
|-----|---------------------------------|
| 35. | Passage à temps plein comptable |
|-----|---------------------------------|

La comptable est amenée à réaliser régulièrement des heures complémentaires afin de faire face à la charge de travail. Il est donc intéressant de passer le poste à temps complet, ces heures devant être payées (ou récupérées, ce qui déstabilise le service). Cette modification d'horaire (de 28 à 35h) est conseillée à partir de décembre 2008, au moment de l'intégration de la nouvelle comptable.

**Unanimité**

- |     |  |
|-----|--|
| 36. | Création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe / fermeture d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe |
|-----|--|

La collectivité souhaite accroître la polyvalence de ses équipes techniques et la flexibilité du travail, cela permet l'emploi des différents agents, et donc d'améliorer la productivité de la CC. À cette fin, elle encourage les agents techniques à passer de 2ème classe en 1ère classe, grade dans lequel il est autorisé de conduire des PL.

M Breuza a passé avec succès son examen technique et peut donc bénéficier d'une promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe. Cette promotion est liée au passage du permis PL.

**unanimité**

**INFOS**

**Abandon des Maitrises d'Ouvrages Mandatées**

compte tenu du cout supporté et de la non mise en concurrence, à éliminer.

**Délais à raccourcir au max pour validation des CB et autre : passer par mail**

les CR sont parfois difficiles à télécharger, une plateforme collaborative peut être mise en place. CR faits rapidement. Les CR du bureau ne sont pas communiqués.

***Prise de RV : les titulaires indispo préviennent les suppléants***

***CAO : invitation d'un mbre suppléant en plus***

***Faire passer les CR, les convocations aux commission, tous documents sauf convocation au CC (qui restent papier) par mail. Avec copie aux communes.***

***Organiser un événement important / commune en partenariat avec CCG (ex Vauban à Mont-Dauphin)***

***Actions Jeunes : sur toutes les communes***

***Ecrire un programme de travail avec calendrier à annexer au règlement intérieur => proposition par technicien en lien avec resp de commission et Président***

CC : 3eme semaine, bureau : 1ere semaine. Préparation prête : semaine précédent. Les resp de commission se sont réunis antérieurement.

***Le 15/10/2008, l'ensemble des informations impactant le budget 2009 doit être listé pour chiffrage***

***GRH : Embauches faites :***

***Chloé Gallet remplace Dom Bertrand (communication), Marie Gilbert remplace Cath Luiselli (comptable), 2 chauffeurs juillet et septembre : Marchiano et Rayne. Un 3ème pè : Massard remplacent les chauffeurs partant à la retraite. Pour l'assainissement : Yann Garcin (stagiaire SIG) remplace Nico Géhin + éventuel 2ème poste.***

Masse salariale égale : OK pour 2ème poste. Indemnités du président à l'équilibre. **Délibération à prendre unanimité.**

***Chargé de mission économique pas recruté car candidats pas satisfaisants.***

#### **Tour de table - parole donnée aux délégués**

M Cannat demande qu'une motion soit prise pour l'entretien du carrefour par la Dirmed.

G Fiorletta demande que K Mazzia soit invitée lors de la fête Unesco pour la remercier du travail fourni pour la candidature.

B Leterrier demande qu'un jour soit fixé pour les réunions de la CC (commissions). Jeudi 18h. Trouver un 2eme créneau.

M Molle : on sait pas quand on va avoir l'audit

P Eyémoud remercie K Mazzia pour le travail fourni et relève que l'audit aurait pu être fait en interne.

J Morel informe de l'invitation / 27 juin. Bureau pas à intervenir sur la fixation des dates / commission.

M Brémont demande qu'un courrier de la CCG soit fait aux communes pour que l'une d'elle soit ville départ d'une étape du tour de France.

B Esmieu conclut le tour de table en évoquant le le travail fait avec K Mazzia pendant les derniers mois. Il relève sa loyauté à la communauté de communes et son engagement à servir le territoire et à faire circuler l'information. Il considère que les compliments adressés sont logiques, et qu'elle mérite sans doute un peu plus. . Il transmet aussi des remerciements au nom de KM pour les élus qui l'ont accompagnée ces derniers mois. Enfin il remercie les techniciens de leur travail.